

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

~~~~~

## ARRÊTE REGLEMENTANT L'UTILISATION DE L'EMPLACEMENT DU JEU DE BOULES

N° 59/2017

Le Maire de la commune de ROQUESTERON

Vu l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire dont la façade jouxte le jeu de boules,

Considérant que ce lieu est fréquenté et qu'il est nécessaire de règlementer l'utilisation de l'emplacement du jeu de boules.

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Il est formellement interdit de jouer aux ballons et autres jeux de balles sur cet emplacement, sous peine de procès-verbal

Article 2<sup>ème</sup> : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Roquestéron.

Fait à Roquestéron, le 17 Juillet 2017

Le Maire

  
Danielle CHABAUD  


AR PREFECTURE

006-210601068-20170717-592017-AR  
Regu le 18/07/2017